



Fiche descriptive

Appel à Projets – Conscious Consuming 2024

1. Introduction

Conscient de l'évolution des habitudes de consommation, des modèles économiques et des enjeux environnementaux, la Direction de la protection des consommateurs (ci-après « DPC » ou « Direction ») soutient et promeut activement des choix de consommation durable et responsable. C'est la raison pour laquelle la DPC lance un appel à projets promouvant la consommation responsable, tout en favorisant les projets promouvant la réparation, la réutilisation et le réemploi des biens de consommation.

Les objectifs principaux visés sont multiples, notamment inciter les consommateurs à repenser leurs habitudes en matière de consommation, ou encore les accompagner dans leurs choix et soutenir le combat contre l'accumulation des déchets évitables.

2. L'objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets s'inspire des objectifs de développement durable (ODD) établis par les Nations unies.¹ Ainsi, l'ODD 12, qui vise à garantir des modes de consommation et de production durables, souligne l'importance de fournir aux populations du monde entier des informations pertinentes et de les sensibiliser au développement durable et à des modes de vie en harmonie avec l'environnement d'ici 2030.

C'est dans cette optique que la DPC a développé les trois axes suivants :

<p>I. Sensibiliser les résidents luxembourgeois à la réparation, à la réutilisation et au réemploi</p>	<p>Dans ce contexte, sont particulièrement visés les projets ayant pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none">- stimuler l'innovation et l'adoption de pratiques de consommation responsable- rendre la réparation accessible aux consommateurs et de se concentrer sur les impacts positifs liés à la réparation<ul style="list-style-type: none">o cela pourrait inclure des mesures pour faciliter l'accès aux services de réparation (physiquement ou financièrement)- sensibiliser efficacement les résidents luxembourgeois à l'importance d'opter pour un comportement de consommation responsable
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

¹ [Objectif 12 - Consommation et production durables - Développement durable \(un.org\)](https://un.org/fr/sdgs/fr/objectif-12)



	<ul style="list-style-type: none">○ cela pourrait inclure des campagnes de sensibilisation, des ateliers éducatifs, des évènements- promouvoir la transparence et la traçabilité des produits, permettant ainsi aux consommateurs de faire des choix informés en matière de durabilité- valoriser les ressources.
II. Favoriser la création de nouvelles initiatives de la consommation responsable et/ou promouvoir des initiatives existantes	Dans ce contexte, sont particulièrement visés les projets ayant pour objet de : <ul style="list-style-type: none">- stimuler l'innovation et l'adoption de pratiques de consommation responsable- encourager la réparation et la réutilisation en facilitant l'accès aux services de réparation et en incitant les consommateurs à prolonger la durée de vie de leurs produits- présenter de nouvelles méthodes, technologies ou approches originales pour la réutilisation des biens<ul style="list-style-type: none">○ cela pourrait inclure l'utilisation de techniques de réparation avancées, de matériaux durables, ou même de technologies digitales- favoriser l'économie locale en promouvant les achats auprès de producteurs locaux<ul style="list-style-type: none">○ cela pourrait être par exemple une plateforme en ligne, une application mobile ou même des points physiques.
III. Le réemploi et la réutilisation des biens et des ressources	Dans ce contexte, sont particulièrement visés les projets ayant pour objet de : <ul style="list-style-type: none">- stimuler l'innovation et l'adoption de pratiques de consommation responsable- intégrer des solutions pour mesurer l'impact réel des activités de réparation et de réemploi- contribuer par une consommation responsable à l'économie circulaire- prolonger / optimiser la durée de vie des biens de consommation- favoriser le réemploi des ressources.



L'axe ou les axes de travail choisi(s) sont à indiquer sur la fiche de candidature. Bien que chaque projet soumis doive répondre à au moins un des trois axes proposés, le candidat peut soumettre plusieurs projets dans le cadre de cet appel à projets.

La Direction favorise les projets qui encouragent l'innovation et la collaboration entre différentes parties prenantes telles que les entreprises locales, les organisations non gouvernementales, les écoles, les universités, etc.

Les candidats sont priés de joindre à leur candidature le mécanisme adopté pour mesurer l'impact de leur projet p.ex. la sensibilisation accrue de la consommation responsable, l'accessibilité à la réparation ou encore le réemploi des ressources.

Les projets qui démontrent un impact à long terme seront privilégiés.

3. Les conditions générales

Public cible du projet	Résidents du Grand-Duché de Luxembourg
Lieu de réalisation des projets	Grand-Duché de Luxembourg
Dotation	Le projet sélectionné pourra bénéficier d'une dotation maximale de EUR 10 000, plafonnée à un maximum de 70% du projet.
Participants éligibles	Toute personne physique ou morale résidant au Grand-Duché de Luxembourg voulant s'impliquer dans la promotion de la consommation responsable, notamment : <ul style="list-style-type: none">- Consommateurs privés ou groupements de consommateurs- Associations ou organismes privés- Initiatives sociales- Entreprises- Écoles ou Universités- ...
Critères de sélection	Sont éligibles à un co-financement les projets soumis sur base des critères suivants : <ul style="list-style-type: none">a) Élément novateur (contenu, méthodologie, production)b) Pertinence du projet :<ul style="list-style-type: none">- au regard des besoins identifiés dans les trois axes



	<ul style="list-style-type: none">- au regard de l'intérêt général des consommateurs- au regard du nombre et/ou du type de consommateurs touchés par le projet p.ex. consommateurs vulnérables.
Conditions générales	<ol style="list-style-type: none">1. En principe :<ul style="list-style-type: none">- l'aide sollicitée ne peut être qu'en relation avec un projet à venir ou en cours et n'est pas disponible pour un projet achevé ;- le paiement de l'aide sera sous forme d'une avance et sera soldée une fois que le projet est achevé ;- les pièces financières justificatives doivent accompagner la candidature et doivent en tout cas être déposées à la DPC avant le début du projet.2. Les personnes déjà actives dans leur domaine ou spécialisation, doivent démontrer un élément novateur dans les activités du projet à co-financer.3. La DPC se réserve le droit de demander à tout moment de réalisation du projet, des preuves quant à sa mise en œuvre.4. Un rapport de mise en œuvre du projet devra être soumis à la DPC au plus tard deux mois après la fin du projet. Ce rapport doit inclure des recommandations et détailler l'ensemble des productions réalisées (méthodes, outils, ...) et l'impact du projet.
Co-financement par un tiers	En cas de co-financement pour le même projet par un tiers, le candidat s'engage à informer la DPC quant à l'identité du tiers, le montant du financement et de son affectation et ce dès le dépôt de la candidature ou en cours de route si une telle aide parvient ultérieurement.
Obligation de moyens	Le candidat s'engage à engager les moyens nécessaires pour réaliser le projet, en déployant la diligence et l'expertise requises.



Date limite pour dépôt du projet	Les demandes de candidatures peuvent être déposées jusqu'au 4 novembre 2024.
-----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

4. Constitution des dossiers de candidatures au présent appel

Les candidats souhaitant répondre à l'appel sont invités à soumettre un dossier de candidature contenant les documents suivants :

- Annexe 1 : La fiche de candidature signée
Le document « Fiche de candidature » est téléchargeable sur le site de la Direction de la Protection des consommateurs.
- Annexe 2 : Une description de la méthode qui permettra de mesurer l'impact du projet en termes de la sensibilisation de la consommation responsable, d'accessibilité à la réparation ou du réemploi des ressources.

Aucun dossier de candidature ne pourra être retenu si les documents requis n'ont pas été soumis en bonne et due forme dans les délais de soumission prévus dans cet appel. Suite à la soumission du dossier, un accusé de réception sera transmis au porteur de projet.

5. Calendrier indicatif

Le présent appel à projets débute en date du 30 septembre 2024 et prend fin le 4 novembre 2024.

En cas de réponse favorable, le porteur de projet s'engage à réaliser le projet au plus tard pour le 31 décembre 2025.

6. Contact

En cas de besoin de renseignements supplémentaires, veuillez envoyer un courriel à info@mpc.etat.lu